



EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

**SMAGGA/Contrat de rivière du Garon
Année scolaire 2010/2011**

APPEL A PROJET

SOMMAIRE

I – CONTEXTE

- ❖ Compétences du SMAGGA,
- ❖ Objectifs stratégiques du second contrat de rivière du Garon,

II – OBJECTIFS DU PROJET

III – DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJET

IV – BENEFICIAIRES DU PROJET

V - THEMATIQUES D'ANIMATIONS

VI – METHODES PEDAGOGIQUES

- ❖ Qualité des animations proposées
- ❖ Pertinence de l'équipe des animateurs

VII – DEROULEMENT DU PROJET

VIII - ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES SUR LEURS PROJETS D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

IX – MODALITES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- ❖ Mode de partenariat
- ❖ Aspects financiers

X – CRITERES D'ELIGIBILITE

XI – MODALITES DE REMISE DES PROJETS

I – CONTEXTE

Le SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon), anciennement SMAVG (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon) est composé de représentants de 27 communes (25 communes du bassin versant du Garon + 2 communes du SIAHL – Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement des Hauts du Lyonnais). 130 km de rivières et de ruisseaux traversent ce territoire de 206 km² où vivent 65 000 habitants.

Le SMAGGA est le syndicat qui pilote le contrat de rivière du Garon. Un premier contrat de rivière a débuté en juillet 2001 et s'est achevé en juillet 2006. Un second Contrat de rivière est en cours de préparation ; il devrait voir le jour en 2012.

Les compétences du SMAGGA et les objectifs stratégiques du prochain contrat de rivière du Garon sont les suivants :

❖ Compétences du SMAGGA :

> Animation

- Structure porteuse du Contrat de Rivière du Garon
- Action de coordination et communication sur les rivières du bassin versant

> Réalisation d'études sur :

- Les milieux aquatiques et piscicoles
- Les arbres et arbustes poussant le long des rivières
- Le ruissellement des cours d'eau afin de gérer les risques liés aux inondations et aux pollutions des eaux
- Le fonctionnement hydraulique
- L'infiltration des eaux de surface et les écoulements souterrains afin de connaître et protéger les nappes phréatiques.

> Hydrologie et hydraulique

- Aménagement, entretien et restauration d'ouvrages à l'échelle du bassin versant
- Régulation des débits des cours d'eau et maîtrise des ruissellements en vue de la réduction du risque d'inondation.
- Mise en place d'un réseau de mesures hydrométriques et élaboration d'un système intercommunal d'alerte de crues.

> Travaux sur les rivières et les ouvrages en rivière

- Entretien et restauration du lit et des berges
- Gestion, restauration et aménagement des milieux aquatiques et piscicoles ainsi que des ripisylves des cours d'eau.
- Aménagements, entretien et restauration d'ouvrages hydrauliques

❖ Objectifs stratégiques du second Contrat de Rivière du Garon :

> Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment en ciblant les points noirs restant à résoudre.

> Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau, pour atteindre les objectifs fixés par la DCE (gestion quantitative, gestion du milieu physique de la rivière et préservation des habitats aquatiques).

- > Assurer la sécurité des personnes et des biens, tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux humides et aquatiques.
- > Mettre en œuvre des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux et du patrimoine, en lien avec la demande locale, la gestion de la fréquentation des milieux, le potentiel des milieux et la valorisation paysagère.
- > Communiquer, et éduquer les parties prenantes du bassin sur les différents objectifs et thèmes du contrat de rivière, de manière à les associer le plus largement possible à l'atteinte de ces objectifs.
- > Optimiser et pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau, en améliorant le « portage » du projet et les processus de concertation (en associant tous les groupes d'acteurs).



Le SMAGGA propose depuis 9 ans des animations sur le thème de l'eau aux classes de cycle III des écoles primaires du bassin versant du Garon. Ces animations sont prises en charge par le SMAGGA (sauf le transport qui est à la charge de l'école, en cas de déplacement d'une classe sur un lieu d'animation). Elles se déroulent obligatoirement sur le territoire du bassin versant du Garon.

Le SMAGGA lance cet appel à projet pour son programme d'éducation au développement durable, pour la période inter-contrat, soit l'année scolaire 2010/2011.

Il doit exister une synergie entre les « acteurs » de l'éducation au développement durable et ceux du territoire du SMAGGA : les animations proposées doivent être complémentaires avec celles proposées par ailleurs par les acteurs du territoire (communautés de communes, communes, collectivités territoriales...)

II – OBJECTIFS DU PROJET

- ❖ Le SMAGGA œuvre à l'amélioration de la qualité des eaux du Garon et de ses affluents,
- ❖ Les thèmes des animations proposées par les « acteurs » doivent obligatoirement s'inscrire dans le cadre des compétences du SMAGGA et des objectifs du second Contrat de Rivière du Garon. Elles doivent permettre aux jeunes générations de découvrir le patrimoine du bassin versant du Garon et d'apprendre les bons comportements qui leur permettront de développer leur écocitoyenneté.
- ❖ Pour la construction de leur projet d'animations, les « acteurs » doivent également s'appuyer sur les études scientifiques réalisées par le SMAGGA (étude bilan du 1^{er} contrat de rivière du Garon, étude géomorphologique du Garon et de ses affluents, étude hydrologique et hydraulique du bassin versant du Garon, étude piscicole, étude détaillée de la nappe du Garon, suivi de la qualité des cours d'eau...); « l'acteur » pourra venir les consulter dans les bureaux du SMAGGA et les rendus de ces études devront être adaptés au niveau de compréhension du public visé.

III - DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJET

Cet appel à projet s'adresse à tous les « acteurs » de l'éducation au développement durable.

IV – BENEFICIAIRES DU PROJET

- ❖ Toutes les classes de cycle III (CE2, CM1, CM2) des écoles primaires du territoire du SMAGGA,
- ❖ Possibilité d'extension aux Accueils Collectifs de Mineurs (ex. centres de loisirs) du territoire du SMAGGA.
- ❖ Les publics en situation de handicap peuvent être également bénéficiaires de ces animations (approche sociale de l'éducation au développement durable).

V – THEMATIQUES D'ANIMATIONS

- ❖ Poursuite des axes historiques présentés chaque saison dans le programme « La rivière, source d'éco-citoyenneté » (voir en PJ plaquette 2009/2010),
- ❖ Une approche « développement durable » dont « **la solidarité amont/aval sur le bassin versant du Garon** » doit être intégrée à chaque animation,
- ❖ Prise en compte de :
 - l'actualité du SMAGGA (travaux, études...),
 - son rôle (financement, gestion du territoire)
 - ses compétences
 - des objectifs stratégiques du second Contrat de rivière du Garon

VI – METHODES PEDAGOGIQUES

❖ Qualité des animations proposées

Il sera demandé aux « acteurs » de :

- Présenter la méthodologie pédagogique utilisée et la créativité employée pour éduquer le public,
- Assurer un lien avec les communes en favorisant leur implication locale,
- Rechercher une meilleure implication des parents dans le travail d'éducation à l'environnement réalisé en collaboration avec l'enseignant.

❖ Pertinence de l'équipe des animateurs :

Chaque « acteur » présentera **deux animateurs référents** (sauf accord du SMAGGA) retenus pour l'exécution des animations en classe et sur le terrain selon les critères mentionnés ci-dessous :

- leur formation,
- leurs expériences,
- leur adhésion à un ou des réseau(x).

VII – DEROULEMENT DU PROJET :

- ❖ Une animation pédagogique comprendra obligatoirement :
 - trois demi-journées pour les scolaires
 - une journée pour les A.C.M.avec au minimum, une demi-journée sur le terrain.
Les écoles ou les classes/les ACM impliqués dans un projet lié au développement durable seront prioritaires pour l’attribution des inscriptions.

- ❖ Au moins un des deux animateurs référents devra assurer en amont (avec l’aide éventuelle du professeur des écoles, d’un élu ou d’un technicien de la commune) le repérage des lieux de sorties sur le terrain et en faire parvenir la liste au SMAGGA,

- ❖ Chaque « acteur » précisera le matériel mis à la disposition des enfants.

- ❖ Chaque « acteur » demandera à l’enseignant ou au responsable d’établissement de réaliser une restitution du projet (maquette, exposition, photos...) en classe ou dans l’ACM, mais également au niveau de l’espace public (au niveau communal...),
Pour sa part, le SMAGGA envisage d’organiser une restitution des animations en présence des enseignants, élèves, parents d’élèves, des partenaires et des élus.

- ❖ Chaque « acteur » devra donner au SMAGGA des éléments (photos, films...) permettant une mise en réseau du projet dans le souci de développer la notion de solidarité amont/aval sur le bassin versant, et d’alimenter le blog du Contrat de rivière du Garon destiné au jeune public.

- ❖ Chaque « acteur » bénéficiera d’un temps de préparation rémunéré pour :
 - le repérage sur le terrain,
 - la préparation du projet,
 - la rédaction du rendu du projet,
 - une « réunion bilan » annuelle avec le SMAGGA,
 - une formation annuelle obligatoire pour connaître les avancées et travaux du SMAGGA.

VIII – ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES SUR LEURS PROJETS D’EDUCATION A L’ENVIRONNEMENT

- ❖ « Les acteurs » peuvent également proposer aux enseignants ou au personnel des ACM un accompagnement en vue d’acquérir une autonomie dans leurs projets d’éducation au développement durable, ainsi qu’une aide à la restitution publique de ces projets.

- ❖ Ce projet d’accompagnement et d’aide devra être réalisé sur 1 ou 2 demi-journées

IX – MODALITES DE LA MISE EN ŒUVRE

❖ **Mode de partenariat :**

- le SMAGGA propose un partenariat sous la forme d'un appel à projet avec signature d'une convention,
- durée de la convention : 1 an, dans l'attente du second contrat de rivière du Garon.

❖ **Aspects financiers :**

Le prix **d'une demi-journée d'animation** a été fixé à 200 € (tarif identique pour une demi-journée d'accompagnement des bénéficiaires).

Le SMAGGA s'engage à régler à « l'acteur » un forfait de 10 % du montant total de la subvention (ou au minimum 500 €) pour :

- la préparation des animations,
- la rédaction du bilan quantitatif et qualitatif,
- la fourniture de photos ou films pour la mise en réseau sur le site Internet du SMAGGA,
- la réunion annuelle de bilan avec le SMAGGA,
- la formation annuelle obligatoire pour connaître les avancées et les travaux du SMAGGA.

Le SMAGGA s'engage à rémunérer « l'acteur » avec :

- un acompte de 30% qui sera versé début 2011, après présentation du planning prévisionnel des animations,
- le solde, sur présentation d'un récapitulatif des animations réalisées, à réception du bilan quantitatif et qualitatif.

X – CRITERES D'ELIGIBILITE

- ❖ Pour chaque animation proposée, une grille d'évaluation est à compléter (annexe 1)

XI – MODALITES DE REMISE DES PROJETS

- ❖ le projet doit comporter :
 - la présentation de l'association, son historique, les noms des deux animateurs référents et leur parcours,
 - une grille de présentation par animation proposée,
 - les attestations d'assurance des « acteurs » et de leurs activités (indispensable pour être sélectionné),
 - le compte de résultat, le bilan et le rapport d'activité de l'année précédente.
- ❖ date limite de réception des projets : **le mercredi 28 avril 2010 à 12 h.**
A adresser au Président du SMAGGA, à l'adresse de nos bureaux.

ANNEXE 1

Association	
Nom	
Animateurs	
N°1 : Prénom et nom	
Diplômes	
Formation	
Expérience	
N°2 : Prénom et nom	
Diplômes	
Formation	
Expérience	
Qualité de la relation binaire SMAGGA/association	
Titre de l'animation	
Nouvelle ou ancienne	
Thématique principale	
Sous-thématique 1	
Sous-thématique 2	
Sous-thématique 3	
Déroulé de l'animation	
Titre de la 1ère demi-journée	
Contenu et déroulement	
Titre de la 2nde demi-journée	
Contenu et déroulement	
Titre de la 3ème demi-journée	
Contenu et déroulement	
Matériel mis à disposition	
Objectifs de l'animation	
Lien avec les compétences du SMAGGA	
Lien avec les objectifs du 2nd CDR	
Lien avec le patrimoine du bassin versant	
Lien avec les études scientifiques réalisées par le SMAGGA	
Lien avec les communes	
Lien avec l'école	
Lien avec les parents	
Autres liens	